



Procès-verbal de la séance du 23 avril 2018

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2018
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Préavis N° 37/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 550'000.00 TTC, destiné à financer les travaux de réaménagement du cimetière de Founex
6. Préavis N° 38/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 180'000.00 TTC, relatif à un crédit d'étude de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la salle de spectacles : machinerie de la scène, éclairage, sonorisation, projection, installations électriques, chauffage et ventilation
7. Préavis N° 39/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 255'000.00 TTC, relatif à l'assainissement de l'étanchéité du sous-sol, à la réfection du talus ouest de l'extension de l'école primaire et aux travaux de peinture liés dans la salle polyvalente
8. Préavis N° 40/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 230'000.00 TTC, en vue de financer l'exécution des travaux d'entretien des routes communales
9. Postulat de M. Ph. Magnenat : Eclairage public projeté dans le cadre de la requalification de la RC1 (Route Suisse)
10. Rapports des délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Conseil Régional)
11. Propositions individuelles et divers

Après les paroles de bienvenue, Mme la Présidente du Conseil A. Chiari-Bory ouvre la 11ème séance de la législature à 20h20.

1. Appel

Présents : 42 Excusés : 8 Absents : 0

L'ordre du jour est approuvé à la majorité avec une abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2018

Le procès-verbal est approuvé à la majorité, avec 6 abstentions et sans modification.

3. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

Futurs préavis

Seront présentés lors de la séance du 18 juin prochain les préavis suivants :

- Préavis N° 41/2016-2021 relatif à une demande de crédit de CHF 290'000.00 TTC concernant les travaux de mise en conformité de la déchetterie intercommunale
- Préavis N° 42/2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude en vue de réaliser un plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Marjolaine »
- Préavis N° 43/2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude en vue de mener une modification du plan général d'affectation (MPGA) de la Commune (espaces d'agrément et de stationnement pour les usagers du port et du Martin-Pêcheur).
- Préavis N° 44/2016-2021 concernant le rapport d'activités et les comptes 2017

Centre sportif - Terrain synthétique

La mise en soumission de la réfection du grand terrain de football côté lac, a laissé apparaître des résultats de l'ordre de CHF 2'850'000.00 dépassant l'estimation initiale de CHF 2'200'00.00 (avant étude) qui avait été portée au plan des investissements. Suite à ce résultat, la Municipalité a décidé de repousser la présentation de ce préavis afin de pouvoir compléter les informations relatives aux possibilités de subventionnement de la part du Fonds du Sport Vaudois et d'optimiser les travaux supplémentaires liés à la mise en conformité du local technique.

La Municipalité souhaite également pouvoir fournir les informations relatives à la réfection et à l'agrandissement du petit terrain côté Jura, terrain non homologué à ce jour pour des matchs de championnat, même pour les juniors, étant trop petit. Cette réfection a été prévue pour mémoire dans le plan des investissements.

Pour rappel, la Commission des finances avait souhaité avoir une vue d'ensemble sur les investissements à réaliser, c'est pourquoi la Municipalité a appliqué le même schéma et renonce à présenter le préavis au mois de juin prochain, afin de pouvoir arriver à une version aboutie du dossier. Le préavis sera donc présenté devant le Conseil dans le courant du 2^{ème} semestre 2018, afin de pouvoir, en cas d'accord de votre part, débiter les travaux au printemps 2019.

Révision PGA – RPGA - PDCom – prochaine table ronde

La deuxième table ronde concernant l'objet cité en titre aura lieu le mardi 8 mai prochain.

Directive sur la gestion des zones industrielles et d'activités ZIZA

Le Conseil d'Etat a mis en consultation la directive citée en titre. L'UCV – Union des Communes Vaudoise - fait un constat mitigé, car la collaboration avec le canton n'a malheureusement pas porté ses fruits. Mis à part la prise en compte de certaines des remarques de l'UCV, comme l'abaissement des superficies minimales pour les sites stratégiques et régionaux, la directive reste bien en deçà des principales revendications des communes pour une gestion souple des ZIZA. La gouvernance de ces zones est clairement orientée "centralisation" et de ce fait les communes voient leur rôle réduit à des tâches exécutantes. Pour ce qui est des zones d'activités locales, les critères restrictifs rendent leur création quasi impossible dans la réalité. En résumé, l'approche du canton - insuffisamment dynamique et trop schématique - va, au sens de l'UCV, au-delà des exigences fédérales, au risque d'appauvrir certaines régions, et par voie de conséquence, tout le canton. Nous ferons parvenir au Canton, dans les délais légaux, les remarques de la Municipalité à l'encontre cette directive.

Pour rappel, notre Commune est concernée avec le site de la Marjolaine où nous souhaitons développer une zone artisanale.

Épicerie de Founex - cessation d'activités des époux Savary

Les époux Savary ont fait part de leur souhait de remettre la gérance de l'épicerie pour le 31 décembre prochain. Nous avons d'ores et déjà été approchés par la société Volg SA en vue de l'éventuelle reprise de notre magasin et les tractations sont en cours. La rénovation de l'épicerie sera effectuée par Volg, dont ils assureront les frais en tout ou partie. Si la Commune devait investir de l'argent dans cette rénovation, la Municipalité informerait le Conseil en temps voulu. De plus, le loyer annoncé est très intéressant.

Règlement sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales + barème

La Cheffe du département des institutions et de la sécurité a approuvé le règlement précité, en date du 10 avril 2018. Le nouveau règlement a d'ores et déjà été déposé sur notre site internet et le Journal communal comportera un article informant nos citoyens de cette nouvelle aide financière, conformément à la suggestion de la Commission ad hoc.

Cabotage La Vaudoise – 11 juillet 2018

Notre Commune a participé à la rénovation de cette magnifique barque historique "La Vaudoise", propriété de la Confrérie des Pirates d'Ouchy. Tous les 10 ans les Pirates partent en cabotage autour du lac Léman et s'arrêteront à Founex le 11 juillet prochain. Une broche sera organisée à cette occasion et les Conseillers communaux y seront conviés.

Plan des investissements

Le plan des investissements sera mis à jour suite au dépassement annoncé précédemment concernant le terrain synthétique. Vous pouvez le trouver sur le site internet de la Commune, ainsi que le plan de financement, dont l'endettement total prévu ne dépasse pas le plafond de CHF 48 millions fixé pour la législature en cours.

Arrêté d'imposition 2019

Sera voté lors de la séance du 18 juin prochain, en même temps que les comptes 2017.

M. J.-P. Debluë, Municipal

Préavis 11/2016-2021 : trottoir à la route de Chataigneriaz et giratoire au carrefour des chemins de l'Épinette et des Neyruaz

Le chantier touche à sa fin et la couche de roulement sera posée début juillet nécessitant une fermeture de route.

Préavis 60/2011-2016 : Etude - trottoir à la route de Chataigneriaz et giratoire au carrefour des ch. de l'Épinette et Neyruaz

L'étude étant terminée, nous pouvons clore le préavis avec un solde positif de CHF 5'544.75.

Préavis 84/2011-2016 : Réfection des carrefours Repingonnes + Pacoty / Grand Rue – Mesures urgentes

Étant arrivés aux termes des travaux, nous pouvons clore le préavis, sans toucher au poste "divers et imprévus" avec un solde positif de CHF 12'951.15 TTC.

Le chantier s'est déroulé comme prévu et les délais, ainsi que le budget, ont été respectés. La Municipalité remercie tous les intervenants pour le travail effectué.

Préavis 8/2016-2021 : Crédit d'étude pour le réaménagement de l'aire de jeux du Centre sportif

Étant arrivés aux termes de l'étude, nous pouvons clore le préavis avec un solde positif de CHF 2.00. Le chantier de construction a démarré le 9 avril, pour se terminer dans le courant de l'été.

Préavis 06/2016-2021 : Crédit de construction pour la requalification de la RC1

Le chantier de la partie Founachue a démarré mi-mars 2018, par la construction du giratoire de Courte Raie. Il suivra ensuite son cours pour une durée estimée de 3 ans.

4. Communications du Bureau du Conseil

Mme la Présidente A. Chiari-Bory adresse, au nom du Conseil, des condoléances à Mme Blatter dont l'époux est décédé ce week-end. Elle adresse également des condoléances à Mme Impellizzeri pour le décès de son papa et à Mme Cacioppo pour le décès de sa grand-maman, également maman et belle-maman de Mme et M. Caballero, employés communaux.

Mme Chiari- Bory transmet les informations suivantes :

- a participé à une conférence de l'Union des Communes Vaudoises, "Répartition des compétences entre le Conseil communal et la Municipalité". Le lien relatif à la séance sera envoyé prochainement par la secrétaire
- relève les forums ECDF et AdF organisés au mois de mars
- a rencontré le 14 mars Mme Pfister-Jakob, Municipale, qui l'a informée de sa démission au 31.12.2018. Mme la Présidente la remercie d'avoir partagé cette décision si tôt, ce qui permet aux deux groupes de proposer des candidats
- a assisté le 15 mars au Forum Régional de la mobilité organisé par Régionyon. Le lien du le résumé sera envoyé par la secrétaire
- a informé la Municipalité le 21 mars de son départ de la Commune cet automne pour partir vivre en Italie
- invite les Conseillers qui n'ont pas encore rempli le formulaire "Registre des Intérêts" à le faire. A ce sujet, après consultation auprès des Conseillers, la majorité de ces derniers souhaitent que ces informations soient accessibles uniquement par le Bureau et par les Conseillers qui en font la demande écrite.
- la sortie du Conseil aura lieu le mardi 29 mai à 18h30. Merci de bien vouloir rendre réponse à la secrétaire d'ici au 24 mai au plus tard
- le dimanche 10 juin : votations fédérales. Elle remercie les scrutateurs, rendez-vous à 9h00 à la Maison de commune
- prochain Conseil lundi 18 juin à 18h30. Sera suivi d'un repas.
- invite tous les Conseillers le samedi 23 juin au "Marché à la Ferme" chez la famille Quiblier.

5. **Préavis N°37/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 550'000.00 TTC, destiné à financer les travaux de réaménagement du cimetière de Founex**

M. le Syndic F. Debluë lit les conclusions du préavis municipal. Il relève la suggestion de la Commission ad'hoc d'ajouter de l'éclairage vers le Columbarium et le Jardin du souvenir. Cette demande peut facilement être intégrée dans le crédit demandé aujourd'hui, termine-t-il.

M. Girardin lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. Camilo lit les conclusions du rapport majoritaire de la Commission ad'hoc.

M. Galletet lit les conclusions du rapport minoritaire de la Commission ad'hoc.

Mme la Présidente A. Chiari-Bory ouvre la discussion.

M. Galletet reprend la parole et présente plus en détail son rapport minoritaire. Il ne remet pas en question ni la rénovation ni le réaménagement du cimetière, mais s'oppose à la pose de pavés, ainsi qu'à l'installation d'éclairage.

Concernant les pavés, le Conseiller mentionne avoir visité 14 cimetières, 1 seul était pourvu de pavés, les 13 autres de gravier. Ce nouvel aménagement ne changera en rien au visuel actuel, triste et gris, du cimetière. La distinction entre les zones de recueillement ne lui semble non plus nécessaire. De plus, les pavés devront être entretenus, peuvent devenir glissants en cas de pluie ou de gel, la mousse s'y installera et la surface deviendra irrégulière, donc dangereuse. Il rappelle que les pavés posés par le passé à la Grand'Rue ont dû être retirés. Ne commettons pas la même erreur !

Concernant l'éclairage, M. Galletet relève que le préavis ne le mentionne pas alors que le plan annexé indique un "balisage lumineux éventuel". Il est également chiffré dans le devis de l'entreprise Jacquet. Il rappelle que le cimetière n'est pas raccordé au réseau électrique actuellement et que cet aménagement impliquerait des travaux de fouille.

Pour terminer, il pointe l'impact environnemental de cette installation et rappelle que le Conseil en place lors de la législature précédente a adhéré au programme de politique énergétique et climatique durable.

M. F. Debluë, Syndic, prend la parole et rappelle que la majorité des Commissaires ont approuvé l'éclairage tel que prévu et qu'ils ont même requis une mise en lumière supplémentaire. Cet éclairage ne sera pas une débauche d'énergie, mais une solution adaptée en utilisant les technologies actuelles, écologiques et économiques, un éclairage dynamique par exemple. Le but n'est évidemment pas de d'éclairer l'environnement, mais de baliser le chemin. La Municipalité est sensible à la pollution lumineuse ! Ajoute-t-il.

Concernant les pavés, ceux-ci étant mouchetés, ils ne seront pas glissants et la mousse s'installera uniquement dans les joints. De plus, l'évacuation de l'eau de pluie est prévue, termine M. le Syndic.

M. de Guigné de l'entreprise Jacquet confirme la pose des pavés avec une pente pour l'évacuation de l'eau, de même que la réalisation d'un drainage. Quant à l'éclairage, il est prévu sous forme de "tortues LED" qui peuvent être branchées sur une sonde crépusculaire.

M. J.-P. Debluë, Municipal, prend la parole et mentionne qu'effectivement les pavés de la Grand'Rue ont souffert, souffert du trafic routier, souffert du passage des poids lourds et des bus. Cela ne sera pas le cas au cimetière ! Conclut-il.

Suite aux explications données, M. Galletet n'est toujours pas convaincu de la nécessité d'éclairer le cimetière. La question ne se poserait pas s'il y avait déjà de l'électricité à cet endroit. Faut-il vraiment dépenser cet argent pour la fouille ? Pourquoi ne pas installer un éclairage solaire ? Il demande à l'entreprise Jacquet si elle a connaissance de cimetières mis en lumière ? Selon lui, les seuls cimetières disposant de luminaires, le sont pour éviter le vandalisme. Pour terminer, il ajoute, de par son expérience, que les pavés sont glissants.

M. de Guigné de l'entreprise Jacquet SA répond que l'éclairage prévu est utile au cheminement, spécialement durant la période de l'hiver. Son collègue, M. Lataste, ajoute que le futur panneau électrique facilitera le travail des marbriers et le nettoyage au Karcher.

M. Kilchherr relève que les pavés faciliteront l'accès au cimetière pour les personnes d'un certain âge et à mobilité réduite, "public cible" des cimetières. Il s'étonne du rechignement à cette dépense.

M. Galletet comprend la réflexion de M. Kilchherr concernant l'accès facilité au cimetière, par contre, l'accès aux tombes restera en gravier et le problème ne sera pas résolu.

M. Mange rappelle l'engagement pris par le passé concernant le programme de politique énergétique et demande d'aller dans ce sens en installant de l'éclairage à alimentation solaire. De plus, nous n'avons pas besoin d'électricité dans notre cimetière, le marbrier vient avec son matériel et ce n'est de pas de notre devoir d'investir pour cela, complète-t-il.

M. F. Debluë, Syndic, indique n'avoir pas connaissance d'éclairage public fonctionnant à l'énergie solaire, mais la Municipalité étudiera ce point. Par contre, il ne pense pas que l'installation d'une prise électrique dans le cimetière soit du luxe.

M. Baer propose le vote à bulletin secret, la demande appuyée par 9 personnes est acceptée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote sur le rapport minoritaire de M. Galletet comportant un amendement. M. Mermoud et Mme Thuner prennent la parole et mentionnent qu'on ne vote pas sur un rapport minoritaire. Mme la Présidente reprend la parole et passe au vote sur le préavis.

Acceptez-vous le préavis no 37/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 550'000.00 TTC, destiné à financer les travaux de réaménagement du cimetière de Founex ?

Le préavis est accepté à la majorité (30 oui, 11 non et 1 blanc).

M. F. Debluë, Syndic, remercie le Conseil pour ce vote.

6. Préavis N° 38/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 180'000.00 TTC, relatif à un crédit d'étude de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la salle de spectacles : machinerie de la scène, éclairage, sonorisation, projection, installations électriques, chauffage et ventilation

M. Lehoux, Municipal, présente le préavis et lit les conclusions.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

Mme la Présidente A. Chiari-Bory ouvre la discussion.

Mme Walsh félicite la Municipalité pour ce projet. Depuis de nombreuses années, elle organise des spectacles dans cette salle et informe la Municipalité que les personnes avec lesquelles elle a travaillé se tiennent volontiers à disposition pour partager leurs conseils. D'autre part, Mme Walsh s'interroge si la réfection du toit ne devrait pas se faire avant la réfection de l'intérieur de la salle ?

M. Fragnière, de Fragnière Partenaires, indique que cette question s'est posée dans le cadre de l'analyse technique de l'ouvrage et qu'il n'y a alors aucune contre-indication. En effet, la réfection du toit se fera par-dessus le toit actuel, s'agissant de la réfection de la couverture uniquement.

M. Morisod rebondit sur la question de Mme Walsh et demande si la rénovation future du chauffage va gêner ces nouvelles installations ?

M. Hermanjat, Chef de service, amène les éléments de réponse suivants : ce présent préavis concerne uniquement la distribution de chaleur et la ventilation à l'intérieur du bâtiment. La production de chaleur sera étudiée séparément dans le cadre de l'étude énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux, étude qui englobera aussi l'enveloppe des bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Lehoux, Municipal, remercie les Conseillers.

7. Préavis N° 39/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 255'000.00 TTC, relatif à l'assainissement de l'étanchéité du sous-sol, à la réfection du talus ouest de l'extension de l'école primaire et aux travaux de peinture liés dans la salle polyvalente

M. Lehoux, Municipal, présente le préavis et lit les conclusions.

M. Righetti lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. C. Stern lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

Mme la Présidente A. Chiari-Bory ouvre la discussion.

Mme Impellizzeri et M. Mendicino de la société Terra Jardins, impliquée dans le projet, se récusent.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Préavis N° 40/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 230'000.00 TTC, en vue de financer l'exécution des travaux d'entretien des routes communales

M. J.-P. Debluë, Municipal, lit les conclusions du préavis municipal.

M. Mange lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Mme De la Tour d'Auvergne lit les conclusions du rapport de la Commission des routes.

Mme la Présidente A. Chiari-Bory ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée. Elle passe au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention.

9. Postulat de M. Ph. Magnenat : Eclairage public projeté dans le cadre de la requalification de la RC1 (Route Suisse)

Mme la Présidente A. Chiari-Bory rappelle que, selon notre règlement, chaque Conseiller peut exercer son droit d'initiative. Une des possibilités est le dépôt d'un postulat.

M. Magnenat présente son postulat et relate également l'historique du préavis de la requalification de la RC1 qui a été voté fin 2016. Il mentionne la réponse de la Municipalité, qui laisse sous-entendre que cette réserve aurait dû être faite lors du vote du préavis. A ce moment-là, explique-t-il, les enjeux étant très importants et concernant toute une région, le rapport de la Commission des routes a été fait de manière neutre, sans prise de position évidente, et que les détails n'ont pas été considérés. De plus, peu d'information concernant l'éclairage public était disponible à ce moment-là. A l'époque, lors des discussions avec la Municipalité, il est ressorti que l'entier de cette réalisation se trouvait dans les mains de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), donc du Canton, et que nous étions priés de suivre leurs directives. Dès lors, la Commission n'est plus intervenue. En se rendant à la séance d'information publique organisée en janvier 2018 à Coppet, M. Magnenat a pu se rendre compte que tout l'ensemble du tronçon a été uniformisé, ainsi que l'éclairage. Par la suite, il a appris que la compétence de décision concernant l'éclairage public, même sur une route cantonale, est du ressort de la Municipalité, d'où sa démarche aujourd'hui. Il soutient sa requête de reconsidérer la mise en lumière du tronçon de notre Commune en relevant les points suivants :

- l'aspect paysager idyllique vanté dans les illustrations disponibles lors de l'étude du préavis en 2016 était une représentation non honnête. Aucun éclairage n'était représenté, alors qu'il y aura 55 candélabres installés entre l'Eglise St-Robert et l'avenue de Bossey, soit un candélabre tous les 35 mètres
- la sécurité routière non optimale, le tout est illuminé de manière uniforme, les aides à la traversée ne sont pas mises en évidence
- l'impact sur l'écosystème
- le programme de politique énergétique, renouvelé par ailleurs lors de cette législation.

Pour toutes ces raisons, M. Magnenat demande aux Conseillers d'accepter ce postulat.

M. F. Debluë, Syndic, prend la parole et indique que ce projet respecte les nouvelles directives cantonales en matière de limitation de la pollution lumineuse : intensité lumineuse réduite lors de l'éclairage dit nocturne, sauf ceux aux abords des aides à la traversée, éclairage en dessous de l'horizon, utilisation de LED de couleur blanc chaud et flux lumineux optimisé. Certes, la Commune est responsable de l'éclairage public, complète M. le Syndic, mais cela ne signifie pas qu'elle fixe les normes et choisi les règles, cela signifie uniquement que la Commune le paie et l'entretien ! Pour terminer, il rappelle que cette requalification de la RC1 a été mise à l'enquête, que les riverains et les utilisateurs n'ont pas fait opposition à l'éclairage, tout le tronçon doit être uniformisé et les

communes se sont mises d'accord. De plus, le tout a été avalisé par le Conseil. M. le Syndic recommande aux Conseillers de refuser ce postulat.

M. Magnenat prend à nouveau la parole et reste peu rassuré, suite aux explications de M. F. Debluë, quant à l'impact sur l'écosystème et quant à la sécurité routière, les mats lumineux provoqueront des contrastes et des zones d'ombre dangereux. Pour terminer, il relève également que la société mandatée pour l'éclairage semble être un lobby, il ne trouve aucune mention ou reconnaissance légale de cette entreprise. Autre anomalie, le futur giratoire de Courte-Raie bénéficie de 8 candélabres, alors que celui des Soufflettes/Marjolaine uniquement d'un ! De plus, tous les passages piéton ne sont pas traités de la même manière, il n'y a pas de cohérence et M. Magnenat a des doutes sur le sérieux de l'étude.

M. Galletet demande quand l'intensité lumineuse de l'éclairage sera réduite de 50% ? de 23 heures à 5 heures, répond M. le Syndic.

M. Veluz demande au postulant, riverain de la RC1, si cet aménagement routier avait été prévu ailleurs aurait-il quand même déposé un postulat ? M. Magnenat répond qu'il n'a pas oublié le serment qu'il a prêté en début de législature. Il veut s'assurer de la prise en considération de la sécurité et de l'écologie et il se serait économisé bien du travail et de l'énergie s'il avait été convaincu du contraire !

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote et le postulat est rejeté à la majorité (non 27, oui 10, abstentions 4).

10. Rapports des délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Conseil Régional)

SITSE : pas de séance

AJET : pas de séance

ASCOT : pas de séance

SIED : résumé de Mme Von Wattenwyl annexé.

Conseil Régional : M. Mange transmet quelques informations. Le CR a accepté une dépense de CHF 1.7 mio pour permettre l'aménagement de structures d'accueil dans le cadre de Télé-Dôle.

M. Schmidt, syndic de Mies a été élu au CoDir en remplacement de notre Syndic.

11. Propositions individuelles et divers

M. Baer informe que la signalisation mise en place à l'angle du chemin des Fontaines et des Cuttemers, à la suite des travaux au Centre sportif, est peu visible de nuit, ainsi que le week-end. M. J.-P. Debluë prend note et entreprendra les mesures nécessaires.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente A. Chiari-Bory lève la séance à 22h20.

Founex, le 5 juin 2018

La Présidente

A. Chiari-Bory

Anne Chiari-Bory



La Secrétaire

C. Orlandi Jeanclaude

Carole Orlandi Jeanclaude

Résumé de la dernière séance d'information du SIED (Service intercommunal pour l'Exploitation de la Déchetterie) du 10 avril 2018

Présenté au Conseil communal de Founex le 23 avril par Christa von Wattenwyl

Conseillers au SIED pour Founex : Nadja Quiblier Frey, Rui Silva Martins, Christa von Wattenwyl

Lors de la réunion du 10 avril, le rapport de gestion et comptes 2017 a été présenté à la commission par les municipaux en charge, Jean-Pierre Debluë pour Founex, ainsi que par le chef de service, Adrien Vallotton.

M. Vallotton détaille le rapport d'activités de la déchetterie en 2018.

Il explique que le contrat conclu avec Retripa a permis d'optimiser l'organisation sur le site, en particulier la sécurité et la logistique, avec la manutention des bennes en dehors des heures d'ouverture.

La stabilisation des volumes est à relever à la suite des mesures de régulation des accès mises en œuvre en 2016, mais également du fait que les déchets verts sont désormais facturés à la tonne.

Les comptes 2017 sont bouclés avec une baisse des charges de l'ordre de CHF 214'000.00 par rapport au budget 2017.

Les comptes 2017 sont répartis comme suit pour les communes :

- Coppet CHF 314'020.45
- Founex CHF 376'425.17

pour un total de CHF 690'445.62,

chiffres inférieurs de CHF 226'854.38 (-24.73%) par rapport au budget 2017, mais en légère hausse par rapport aux comptes 2016 (+3.33%).

Les comptes sont acceptés en l'état par les membres de la Commission.

M. Adrien Vallotton informe la Commission que le préavis de mise en conformité de la déchetterie a été transmis à Coppet et sera soumis au vote dans le courant du mois de juin pour un montant total de CHF 280'000.00 TTC, financé à raison de 50% pour chaque Commune.